

vine servit long-tems comme d'une barriere respectable contre l'inconstance & la perfidie des hommes. On inventa même différentes sortes d'imprécations pour fixer leur parole. Mais la foi n'est jamais plus mal gardée que quand on prend tant de mesures pour s'en assurer.

Des usages si saints & si pieux eurent enfin le sort de la plupart des choses du monde ; on cessa de les reverer à force de s'en servir ; & les reliques les plus celebres pour les sermens perdirent insensiblement leur reputation, s'il est permis de s'exprimer ainsi, parce qu'on y avoit eu trop souvent recours.

On fut obligé de changer la formule des sermens. On substitua à la crainte du Ciel, qui se faisoit sentir trop rarement, la frayeur des foudres Ecclésiastiques toujours prêts à tomber sur des parjures ; & la plupart des Souverains de l'Europe se soumirent de concert à être excommuniés par le Pape, s'ils violoient leur serment.

On se flattoit d'avoir trouvé le moyen d'enchaîner leur parole ; mais ils échaperent bientôt à ces précautions ; & celui qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit dispense de son serment, avant que de prendre les armes, ou s'il avoit déjà fait quelques actes d'hostilité, il en demandoit l'absolution avant qu'on eût prononcé contre lui les censures Ecclésiastiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour assurer l'effet de l'excommunication, qu'on inventa la fameuse clause du *Nisi*. Cette clause consistoit en ce que ces Princes, immédiatement après avoir signé leur Traité, faisoient d'avance & de concert fulminer les censures par l'Official de l'Evêque Diocésain de l'endroit où ce Traité avoit été conclu, & celui-ci déclaroit dans la sentence qu'il  
excom-